

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 55/1964 (1964)

Artikel: Genève
Autor: Christe, Armand / Meier, Louis / Ducret, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est particulièrement grand ; le Conseil d'Etat a enfin nommé M. l'Abbé Aloys Müller comme professeur de théologie pastorale en remplacement de Mgr de Hornstein, démissionnaire. Il a également accepté la démission de M. Hubert Aepli, chancelier, dont le départ a fait quelque bruit dans le canton, car s'il quitte Fribourg c'est pour aller étudier, pour le compte du gouvernement lucernois, l'éventualité d'une université à Lucerne.

On retiendra parmi les nouveautés, l'ouverture d'un Institut d'études œcuméniques, dirigé à la Faculté de théologie par le R.P. Stirnimann, OP; la création d'un Institut de cardioangéiologie où les professeurs Aloys Müller et Ladislas Laszt poursuivront leurs études sur la circulation du sang; enfin, grâce au centre électronique dont la construction s'achève en annexe du bâtiment de Miséricorde, l'Institut d'automation bénéficiera d'un ordinateur moderne lui permettant la poursuite de ses recherches opérationnelles au profit de l'administration et de l'économie fribourgeoises.

Non sans de bonnes raisons, les étudiants de l'Université s'inquiètent des conditions de logement et de pension qu'ils trouvent ou plus exactement qu'ils ne trouvent plus à Fribourg. Tant qu'ils étaient mille, le problème ne se posait guère; maintenant que ce chiffre a à peu près triplé, s'y loger devient aussi difficile que dans les autres universités romandes. Fribourg, d'autre part, n'a pas pour le moment, de restaurants universitaires ni de restaurants à prix d'étudiants. Les autorités se sont préoccupées de ces problèmes: d'une part, un foyer universitaire va être construit aux Grands'Places; d'autre part, une « mensa » sera ouverte assez rapidement dans les jardins de l'Université où la société Usego, qui est d'accord de l'exploiter, reconstruira un pavillon de l'Exposition Nationale, en attendant une solution plus durable de ce problème urgent.

Paul ESSEIVA

GENÈVE

DÉPARTEMENT

M. René Jotterand ayant dû renoncer à ses fonctions de directeur de l'enseignement primaire pour assumer pleinement celles de secrétaire général du Département de l'instruction publique, le Conseil d'Etat a fait appel, dès le 1.1.1964, pour lui succéder à la tête de l'enseignement primaire, à M. Armand Christe, licencié ès sciences de l'éducation, inspecteur d'écoles adjoint à la direction des Etudes pédagogiques.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — MM. Jean-Louis Mathil et Roger Journet, instituteurs, ont été nommés inspecteurs d'écoles dès le 1.9.1963, en remplacement de MM. Marcel Kister et Paul Deshusses, qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

Personnel. — Les chroniques de 1962 et 1963 font état des mesures prises pour élargir le recrutement du personnel enseignant et des premiers résultats favorables enregistrés. Ces résultats continuent à être réjouissants. Chaque année, en effet, plus de 100 candidats sont admis à entreprendre les

études pédagogiques. Le pourcentage des échecs est relativement faible : 10% environ. En attendant que ces futurs maîtres et maîtresses obtiennent leur brevet — la première volée parviendra au terme de ses 3 années d'études en juin 1965 — le Département se voit contraint d'engager, lors de chaque nouvelle rentrée des classes, un certain nombre de suppléantes et de suppléants nouveaux. En ce qui concerne les suppléants au service du Département depuis plusieurs années, le Grand Conseil a adopté un article de loi autorisant le Conseil d'Etat, aussi longtemps que sévit la pénurie de corps enseignant, à stabiliser dans leurs fonctions certaines catégories de suppléants :

- a) suppléantes et suppléants porteurs d'un brevet officiel d'aptitude à l'enseignement, âgés de plus de 25 ans et de moins de 55 ans, et au service du Département depuis 3 ans au moins ;
- b) suppléantes et suppléants porteurs d'un titre d'instruction générale, âgés de plus de 40 ans et de moins de 55 ans, et au service du Département depuis 5 ans au moins ;
- c) suppléantes et suppléants âgés de moins de 62 ans et au service du Département depuis 15 ans au moins.

Les traitements des suppléants stabilisés dans leurs fonctions seront inférieurs à ceux du corps enseignant régulier.

La formation, le perfectionnement et le contrôle de ce personnel suppléant ont été confiés à un inspecteur d'écoles détaché spécialement à cet effet. Il est aidé dans sa tâche par une maîtresse enfantine, qui a qualité d'assistante pédagogique.

Traitements. — A la suite de la loi sur la revalorisation du 22 mai 1964, les traitements du corps enseignant (allocation de vie chère de 13% non comprise) sont actuellement les suivants :

	<i>Traitement annuel</i>	
	<i>Initial</i>	<i>Final</i>
Maîtresses enfantines	Fr. 13 650.—	Fr. 18 400.—
Instituteurs, institutrices	Fr. 14 750.—	Fr. 20 700.—

Les traitements du personnel suppléant subissent une augmentation du même ordre de grandeur que ceux du personnel régulier. D'autre part, un projet de loi de revalorisation des traitements des maîtresses et maîtres spéciaux (chant, rythmique, dessin, gymnastique, travaux à l'aiguille) vient d'être déposé au Grand Conseil.

Moyens d'enseignement. — Deux brochures ont été distribuées à la rentrée de septembre 1963. La première, « Conseils et suggestions pour l'emploi du manuel de lecture de première année », a été élaborée par la commission qui avait déjà composé ce manuel ainsi que les fascicules d'exercices et de révision. Elle rappelle aux maîtresses de ce degré quelques principes de base et leur fournit des exemples de leçons. La seconde, « Enseignement de la correspondance », est destinée aux titulaires des degrés 5, 6 et 7. Préparée par des membres du corps enseignant, elle constitue un précieux recueil de formules et de modèles dont les élèves peuvent s'inspirer non seulement pendant la durée de leur scolarité, mais également dans la vie pratique. Plusieurs autres ouvrages sont actuellement en voie

d'achèvement ou en expérimentation dans quelques classes. Nous y reviendrons dans la prochaine chronique.

Le Centre de documentation pédagogique de l'enseignement primaire a poursuivi la publication et la diffusion de cahiers pratiques d'enseignement du dessin, de documents relatifs à l'instruction civique et de feuillets d'initiation musicale. A l'occasion des fêtes de l'Escalade, de décembre 1963, et du 150^e anniversaire de l'union de Genève à la Confédération, de juin 1964, le Centre a réuni, fait imprimer et diffusé une abondante documentation à l'intention du corps enseignant pour lui permettre de mieux préparer en classe la commémoration de ces événements historiques.

Ecole romande. — Dans le cadre des mesures prévues par la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique des cantons romands pour faciliter l'accueil des élèves passant d'un canton à l'autre, le Département de l'instruction publique de Genève a décidé de créer, de Pâques à juin 1964, à titre expérimental, à l'intention des élèves provenant d'un autre canton romand, une classe particulière, appelée « classe d'accueil ». Lors de l'inscription de leur enfant, les parents avaient le choix entre l'école habituelle de leur quartier ou de leur commune et la classe d'accueil, où, grâce à un effectif relativement faible rendant possible un enseignement individualisé, l'élève pourrait très rapidement combler ses lacunes afin de réintégrer le degré correspondant à son âge. Malgré la propagande faite dans les cantons romands voisins, aucune inscription pour cette classe d'accueil ne fut enregistrée, les parents préférant suivre la voie habituelle. Cette expérience sera reprise l'an prochain.

Problèmes à l'étude. — Parmi les problèmes importants actuellement à l'étude à l'échelon de la direction de l'enseignement primaire, signalons :

- les retards scolaires: la chronique de 1963 signale quelques mesures prises, de nature à diminuer le nombre de ces retards. D'autres remèdes sont prévus, qui touchent à la fois l'aspect pédagogique et l'aspect psychologique de l'appui scolaire. C'est ainsi que, notamment, une expérience de cours d'appui, destinés aux élèves obtenant des résultats insuffisants dans les branches de passage — orthographe et arithmétique surtout —, sera tentée dès la prochaine année scolaire;
- l'attribution des notes scolaires: un mémoire déposé sur cette question par les associations professionnelles nous amènera à modifier quelque peu, dès la rentrée de septembre 1965, le système actuellement en vigueur;
- la revision du plan d'études : une commission parlementaire devra se prononcer prochainement sur une motion déposée par un député et invitant le Conseil d'Etat à faire entreprendre la revision du plan d'études de 1957, jugé inférieur aux possibilités réelles des enfants et cause de retards préjudiciables à la carrière future des élèves. Il n'est pas certain, en l'occurrence, que les spécialistes — les enseignants — puissent faire triompher leur point de vue.

Nous vous tiendrons au courant l'an prochain de l'évolution de ces problèmes.

Armand CHRISTE

Directeur de l'enseignement primaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Cycle d'orientation a achevé sa deuxième année d'existence avec 48 classes de 1002 élèves répartis en 2 degrés (7^e et 8^e degrés pour enfants de 12 à 14 ans). L'ouverture de 9^e années, en septembre 1964, a complété la réforme.

Il a poursuivi son travail expérimental tel qu'il a été exposé dans la précédente chronique. Un effort tout particulier a été apporté aux méthodes d'enseignement pour assurer le parallélisme des programmes dans les diverses sections et entre tous les bâtiments, ainsi que le passage en tout temps d'une section à l'autre. Ce travail a été entrepris dans 2 domaines principaux: *l'enseignement programmé* appliqué aux mathématiques tout d'abord (il sera étendu au français et au latin); les *moyens audio-visuels* pour lesquels une méthodologie est en préparation. Un laboratoire de langues apparaît de plus en plus comme le meilleur moyen d'enseigner l'allemand dans les sections qui ne conduisent pas aux études gymnasiales. Ces deux sujets ont été spécialement traités au cours de la semaine d'études qui a réuni, en juin 1964, les maîtres du Cycle d'orientation à Montana.

Les cours facultatifs ont été développés et obtiennent un net succès: photographie, cinéma, travaux manuels (aéromodélisme), athlétisme et sports, groupe théâtral et groupe de naturalistes; ils s'insèrent dans une politique concertée d'apprentissage des loisirs. C'est dans cette même optique qu'a été instituée « l'heure d'information générale » qui touche au cinéma, à l'initiation artistique; à la culture nationale et, spécialement pour les élèves qui entreront dans la vie pratique, à l'information professionnelle.

Les résultats de cette 2^e année ont été jugés satisfaisants. Le système des transferts d'élèves mal orientés, avec sa double charnière de classes d'appui et de rattrapage, a bien fonctionné.

Le Grand Conseil a jugé que l'expérience était concluante et a donné au Cycle d'orientation un statut légal le 19 juin 1964, intégrant ainsi ces nouvelles classes dans l'enseignement secondaire général.

Le Collège du soir, créé en automne 1962, poursuit son activité.

Les premiers candidats se sont présentés aux examens fédéraux de maturité, à Neuchâtel, en septembre 1963.

Sur 10 élèves, 2 ont obtenu une maturité (examens complets), 8 ont subi les examens partiels de 1^{re} série.

Sur 185 élèves inscrits au cours de l'année, 115 sont passés au degré supérieur ou se sont inscrits à des examens; 16 ont doublé. Ces résultats sont satisfaisants: 50% des élèves suivent normalement l'enseignement et ont des chances raisonnables de succès. Le pourcentage des élèves qui ont renoncé en cours d'année (58) est surtout élevé dans la classe d'adaptation qui vise à déceler les aptitudes.

L'intervention efficace du service d'allocations d'études a permis de résoudre certaines difficultés matérielles; il n'en reste pas moins vrai que pour un grand nombre de candidats, la conciliation des études avec la vie professionnelle présente des difficultés souvent insurmontables.

59 maîtres ont assuré l'enseignement; ils appartiennent en majorité aux divisions supérieures des écoles secondaires officielles.

L'École supérieure de commerce a pu inaugurer ses nouveaux bâtiments de Saint-Jean l'année même où elle célébrait son 75^e anniversaire; les sections de jeunes filles ont été transférées dans les nouvelles salles; l'ensemble de l'école a été réuni à la rentrée de septembre 1964. Aux Arts et Métiers, les travaux de reconstruction (2^e et 3^e étapes) se poursuivent. Le plan d'un futur «Centre professionnel» a été adopté pour l'École complémentaire professionnelle.

L'École supérieure technique et l'École complémentaire professionnelle ont adopté de nouveaux programmes. La réforme de la section scientifique du Collège de Genève, achevée et adoptée, a été appliquée dès la rentrée de 1964. L'enseignement des mathématiques nouvelles poursuit son expérimentation; l'enseignement programmé, développé au Cycle d'orientation, a été introduit dans d'autres écoles. Pour les apprentis, le système de l'apprentissage combiné a été réalisé pour certaines professions. A l'École supérieure de commerce, les candidats venant de l'extérieur pourront dorénavant subir les examens de maturité en deux sessions. Dans toutes les écoles, l'information professionnelle a été intensifiée: une exposition de documents est venue s'ajouter aux exposés, conférences et visites commentées déjà offerts aux parents et aux élèves.

L'appui matériel donné aux élèves méritants s'est encore accentué: du montant global de Fr. 3 402 000.— (Fr. 2 350 000.— en 1962-63) consacré aux études secondaires et universitaires, Fr. 983 000.— (Fr. 780 000.—) représentent des allocations d'études et Fr. 227 700.— (Fr. 203 100.—) des dispenses de taxes accordées à des élèves de l'enseignement secondaire. L'engagement d'une assistante sociale, attachée à un groupe d'écoles, a donné les meilleurs résultats dans les cas de difficultés scolaires: cette expérience sera poursuivie et accentuée.

Les écoles s'associent pleinement aux grands événements de la vie nationale: le 100^e anniversaire de la Croix-Rouge a eu à Genève un retentissement tout particulier; le 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération a permis aux élèves genevois de vivre les journées mémorables de mai et de juin dans la communauté même de leur école. De son côté, l'EXPO 1964 a mobilisé élèves et maîtres dans un grand élan d'intérêt; certaines classes ont participé aux manifestations chorales et théâtrales, beaucoup ont pris part aux concours offerts, toutes ont visité l'Expo.

Louis MEIER

Directeur général de l'enseignement secondaire

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'année universitaire 1963-1964 aura été marquée à Genève par la préoccupation dominante de rechercher les moyens qui lui permettront, dans l'immédiat et à plus longue échéance, de répondre de façon adéquate au désir des jeunes, de plus en plus nombreux, d'acquérir une formation universitaire et de satisfaire les besoins en cadres toujours mieux formés.

L'expansion et les besoins de l'Université — en locaux, auditoriums et laboratoires; en professeurs, chargés de recherches, chefs de travaux et assistants — sont évidemment conditionnés par le nombre des étudiants

que celle-ci devra recevoir et instruire dans les 20 ou 25 années à venir. Alors que le nombre total des étudiants actuellement immatriculés se situe aux environs de 4500, les statisticiens fixent ce chiffre entre 7 et 11000 en 1985.

Genève, par sa tradition et sa vocation internationales exceptionnelles, et aussi par les avantages spirituels qu'elle en retire universellement, doit rester un foyer de formation et d'études supérieures ouvert aux étudiants étrangers qui le méritent et savent en retirer un véritable profit.

Il convient dès lors de rechercher des solutions qui tiennent compte tout à la fois de l'inéluctable développement de l'enseignement supérieur et des possibilités financières du canton, d'une part, et de la nécessité de laisser la porte ouverte à un certain nombre d'étudiants étrangers, quand bien même l'afflux des étudiants genevois et confédérés ira croissant, d'autre part.

Le nombre total des étudiants que l'Université pourra recevoir dépend naturellement, d'une part, des locaux dont elle pourra disposer dans les années à venir en tenant compte des dédoublements de certains cours, de la multiplication des travaux pratiques de laboratoires et de séminaires. Mais il dépend aussi de la volonté de l'Université de maintenir rigoureusement les conditions d'immatriculation, la qualité des étudiants et la valeur des enseignements et des diplômes, qu'elle ne veut pas consentir à dévaluer quel que soit le besoin qu'on puisse avoir de cadres plus nombreux.

Les mesures déjà prises pour rendre plus difficile l'accès des étudiants étrangers à l'Université (connaissance de la langue française, moyenne obtenue lors des examens de fin d'études secondaires) ont été encore renforcées. Elles ont été accompagnées, cette année, par de nouvelles dispositions s'appliquant à tous les étudiants: obligation de passer les examens dans des délais raisonnables, élimination après trois échecs, exclusion de ceux qui ne travaillent pas. Autant de moyens qui sont de nature à freiner l'accroissement des étudiants dont la préparation ou l'assiduité sont insuffisantes.

Si nous avons jusqu'ici surtout mentionné la poussée démographique, les statistiques des besoins de l'économie et de la demande de cadres, il ne faudrait pas sous-estimer cet autre aspect de la mission de l'Université qui consiste à former aussi des humanistes, c'est-à-dire des élites douées de connaissances professionnelles et techniques spécialisées.

Pour que l'augmentation du nombre des étudiants n'entraîne pas une diminution du niveau général des études et pour que l'étudiant, après sa sortie de l'Université, reste à la hauteur d'exigences rapidement changeantes, il devient de plus en plus urgent d'organiser largement, dans le sens d'une formation continue, un troisième cycle des divers enseignements. Une première réalisation a été obtenue cette année dans le domaine de la physique. C'est une référence et un banc d'essai, en attendant d'autres développements nécessaires qui appellent une vraie collaboration entre les universités romandes. De cette collaboration, tant souhaitée mais si difficile à réaliser, dépend dans une large mesure la solution de quelques-uns des problèmes fondamentaux qui se posent dès aujourd'hui aux universités.

Parallèlement aux études consacrées à ces divers problèmes, le Sénat de l'Université s'est préoccupé de « réformer » l'Université pour, d'une

part, assurer une plus grande continuité du rectorat et, d'autre part, donner à l'Université quelques grandes commissions permanentes qui prépareront les décisions du Sénat dans des domaines aussi variés que les finances et l'administration, la vie sociale des étudiants, la prospective, etc... Nous reviendrons plus en détail dans notre prochaine chronique sur cet aspect du problème.

* * *

Parmi les nombreux faits nouveaux qui ont marqué cette année académique 1963-1964, nous voudrions mentionner:

- a) l'information plus complète qui a été donnée, en étroite collaboration avec la direction de l'enseignement secondaire et le service de l'orientation professionnelle, à tous les élèves de dernière année du cycle secondaire sur les débouchés de la maturité: exposés faits par les représentants des diverses facultés; expositions soulignant les exigences, les programmes et les débouchés des diverses facultés; plaquette de 40 pages « Au seuil de l'Université » destinée à aider les jeunes gens et jeunes filles dans le choix de leur future carrière.
- b) L'organisation, en novembre 1963, d'une « Semaine suisse » qui a permis, grâce à des conférences, des films, une exposition, un concert, de faire mieux connaître notre pays aux étudiants étrangers.
- c) L'organisation, en juin 1964, des premières Journées des Anciens Etudiants de l'Université de Genève qui sont venus nombreux témoigner de leur reconnaissance et de leur fidélité.
- d) L'ouverture de la Cité universitaire qui est en mesure d'accueillir plus de 400 étudiants et étudiantes.

Bernard DUCRET

Secrétaire général de l'Université

JURA BERNOIS

LES EFFECTIFS

En 1963, l'*Ecole primaire* (qui groupe les 9 années d'enseignement obligatoire, moins les élèves qui, à partir de la 5^e année, entrent à l'*Ecole secondaire*) compte plus de 100 000 élèves, formés par quelque 3600 instituteurs et institutrices. La partie française du canton comprend 628 classes, réparties dans 171 communes. 56 localités ont une école à classe unique.

Dans le canton, 9000 enfants restent à l'école primaire après la 4^e année scolaire (dont 1390 de langue française) et 5000 entrent à l'*Ecole secondaire* (dont 894 de langue française). Les 24 écoles secondaires du Jura groupent 3860 élèves formés par 151 maîtres et 23 maîtresses. Le